

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET 93-184 du 4 Août 1993

portant nomination des membres et du  
Président du Comité de Gestion du  
Centre d'Action Régionale pour le  
Développement Rural de l'Atacora  
(CARDER-ATACORA)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N°91-310 du 31 Décembre 1991 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural ;

SUR Proposition du Ministre du Développement Rural ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Avril 1993

§ E C R F T E :

Article 1er. - Sont nommés Membres du Comité de Gestion du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atacora, les personnes ci-après désignées :

.../...

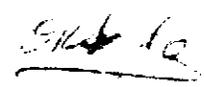
- 1°.- MAMA-DJIMA Abdoulaye, Représentant le Ministre du Développement Rural
- 2°.- AKABA Félicien, Représentant le Ministre des Finances
- 3°.- TOURE A. Sanoussi, Représentant le Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
- 4°.- d'OLIVEIRA Antoine, Représentant le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique
- 5°.- NADJO Théodore, Représentant le Ministre des Travaux Publics et des Transports
- 6°.- CHACRAN Boniface, Représentant le Ministre de l'Intérieur de la Sécurité et de l'Administration Territoriale
- 7°.- KPEROU YARI Pierre, Représentant le Personnel
- 8°.- ADAM Karim, 1er Représentant des Producteurs
- 9°.- DAN SANNI Chabi, 2ème Représentant des Producteurs.

Article 2.- Monsieur MAMA-DJIMA Abdoulaye est nommé Président du Comité de Gestion du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'ATACORA (CARDER-ATACORA).

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONO , le 4 Août 1993

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

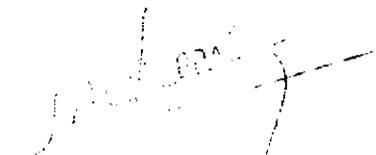
  
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,

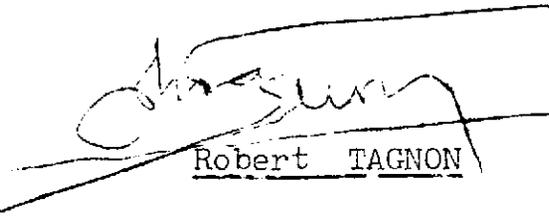
  
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Développement  
Rural,

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,



Mama ADAMOU-N'DIAYE



Robert TAGNON

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 4 CS 2 MESGPR 4 MDR 4 MF 4 MPRE 4 Autres  
Ministères 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCR-DI 5 BN-DAN-DLC 3 ENA-FASJEP-  
UNB 3 Intéressés 8 JO 1.-